



*Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent survenir dans chaque copie.*

## Troisième concours

3<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité : Question contemporaine

Meilleure copie

Note : 18/20

Le rôle de l'Etat dans l'écriture de l'Histoire de France et les choix opérés dans la transmission de celle-ci a alimenté de nombreuses controverses depuis la décision prise il y a deux ans par le Ministère de l'Education nationale de réviser les programmes de l'enseignement secondaire. La confirmation de programmes d'Histoire non strictement chronologiques et incluant des éléments sur l'Histoire européenne et celle du bassin méditerranéen a notamment soulevé l'indignation des tenants d'une Histoire nationale chronologique et principalement orientée sur "les grands hommes".

Ainsi que la définit l'historien Jean Favier, l'Histoire constitue "un récit puis une analyse, une reconstruction du passé" ainsi qu'une tentative de compréhension de celui-ci. Il s'agit donc de faits, d'hommes et de femmes, de mœurs et de coutumes que l'historien essaie de reconstituer, de remettre dans leur contexte pour les comprendre. Il s'appuie pour cela sur une méthode scientifique et des sources précises.

L'Etat est la puissance publique qui dirige le pays. Il est à la fois un pouvoir administratif mais aussi un pouvoir politique en charge de l'unité, de la cohésion et de la défense des intérêts de la Nation.

Dès lors, il convient de s'interroger sur jusqu'où doit aller le rôle de l'Etat dans l'écriture et la transmission de l'Histoire étant donné le lien entre cette discipline et la construction de l'identité collective de la Nation.

L'Histoire est avant tout une discipline scientifique dans la constitution de laquelle l'Etat ne doit pas interférer afin qu'elle conserve toute l'indépendance et la neutralité requise. Pour autant une forte implication de l'Etat est indispensable pour mettre en place les moyens nécessaires à l'élaboration de travaux historiques de qualité qui permettent d'alimenter la construction de la mémoire et de l'identité nationale.

### I L'Histoire est avant tout une discipline scientifique dans laquelle l'Etat ne doit pas interférer

Comme tout scientifique, l'historien doit être complètement indépendant dans les méthodes qu'il met en œuvre, être libre du choix d'orientation de ses recherches et de pouvoir diffuser leurs résultats.

#### A – L'Histoire est une discipline scientifique

Les premiers écrits historiques avaient déjà comme ambition de pouvoir être considérés comme des sources sûres, relatant et analysant les faits avec objectivités. Dès l'Antiquité, les travaux de Thucydide et Hérodote se revendiquent d'une certaine méthodologie. Hérodote va même jusqu'à qualifier son travail "d'enquête".

Comme le souligne le rapport d'information sur les questions mémorielles rendu par Bernard Accoyer en 2008, l'historien s'astreint à une certaine déontologie comprenant le questionnement scientifique, le croisement des sources, l'absence de jugement de valeur, afin de garantir la rationalité de ses travaux.

Par ailleurs, l'évolution des outils et le renouvellement des modes d'investigation à disposition de la discipline, conduisent, comme dans toutes les autres disciplines scientifiques, à réinterroger en permanence les résultats des travaux antérieurs. Ainsi, l'introduction de la datation d'objets ou de restes humains et animaux grâce au carbone 14 a remis en question l'analyse de l'évolution de l'homme pendant la Préhistoire.

#### B – L'Histoire ne doit pas être liée à la mémoire portée par l'Etat

L'Histoire se distingue de la mémoire par le recul sur les faits qu'elle impose. En effet, la mémoire est fortement liée à la commémoration officielle de victimes ou de héros qu'il s'agit de ne surtout pas remettre en question du fait du rôle qu'ils jouent dans la construction de l'identité nationale, portée par l'Etat. Par exemple, la mémoire des généraux de la première Guerre mondiale, considérés comme des héros par l'Etat, a longtemps empêché toute lecture critique du déroulement de cette guerre. Il a fallu que le temps permette aux historiens de poser des questions jusque là interdites par l'Etat et obtiennent l'accès à certaines archives militaires.

De même, les premiers travaux d'historiens remettant en cause la vision du peuple français comme un peuple de résistants pendant la deuxième Guerre mondiale, construite pour des raisons politiques par l'Etat, sont dus à des historiens américains comme Paxton. En France, il n'était pas possible de produire de tels travaux. Cela démontre donc à quel point l'implication de l'Etat dans la définition d'une Histoire nationale officielle est néfaste pour le développement de cette discipline et la bonne compréhension du passé par les citoyens. ①

Par ailleurs, le fort intérêt que suscite l'Histoire en France, permet de développer des moyens et des champs d'investigation complètement indépendants de l'Etat. Les entreprises s'intéressent de plus en plus à leur histoire et n'hésite pas à soutenir des travaux d'historiens sur elles-même ou à aider financièrement des projets de recherches historiques sous forme de mécénat. Les entreprises de travaux publics prêtent désormais une attention particulière aux vestiges qu'elles contribuent à découvrir et à leur analyse scientifique avant toute poursuite de leur activité alors qu'à une époque, elles n'hésitaient pas à les ignorer et ainsi se soustraire aux contraintes financières et de planning qu'impliquent ces découvertes. La passion des français pour leur patrimoine, fortement mise en valeur par des émissions de télévision, permet également de favoriser le développement des connaissances historiques.

#### C – Les connaissances historiques doivent pouvoir être diffusées largement et de façon indépendante.

La compréhension du passé par les citoyens passe par le fait qu'ils disposent librement de sources d'information variées en matière historique. Or, historiquement, les Etats ont tendance à favoriser la diffusion d'une version de l'Histoire nationale, voire, lorsqu'il s'agit des Etats totalitaires, à faire disparaître tous les éléments qui pourraient la remettre en cause. C'est ainsi que les russes ont dû attendre la chute de l'Union soviétique pour apprendre l'existence du pacte germano-soviétique entre Hitler et Staline et remettre en question l'Histoire officielle d'une résistance univoque au nazisme.

Par ailleurs, la bonne compréhension de l'Histoire passe aussi par le fait que l'Etat, par le biais de l'école, ne soit pas le seul à diffuser les connaissances sur cette discipline. Le rôle de la littérature et du cinéma est donc particulièrement important. L'écriture et l'édition de romans historiques, d'essais participe à cette connaissance de même que la diffusion de films grand public comme "Elle s'appelait Sarah" de K. Scott Thomas ou "La liste de Schindler" de Spielberg. Basés sur des travaux d'historiens, ils participent de leur vulgarisation et de leur diffusion. A l'heure des médias sociaux et de la culture de l'image, il est important que l'école ne soit pas seule à diffuser l'information historique de sorte à démontrer qu'elle ne délivre pas un message biaisé et instrumentalisé par l'Etat – ce qui est un risque réel tant les théories du complot se développent facilement.

Ainsi, il n'est pas souhaitable que l'Etat s'implique dans l'élaboration de l'Histoire afin que cette discipline conserve son indépendance et sa rigueur scientifique. L'implication d'acteurs nouveaux comme les entreprises ou les fondations de mécénat contribue d'ailleurs à la pluralité des champs d'investigation historiques. Historiquement, les Etat ont souvent eu tendance à vouloir instrumentaliser l'Histoire pour légitimer le pouvoir ou les politiques de leurs dirigeants. Il est donc nécessaire, pour le bon fonctionnement de la démocratie que l'Etat se borne à garantir les libertés fondamentales des citoyens à savoir leur liberté d'opinion et d'expression dans la mesure où elles n'attendent pas à l'ordre public.

Pour autant, il n'est pas certain que la discipline historique connaîtrait en France un tel développement si l'Etat s'était toujours contenté d'une telle neutralité à son égard.

① Le débat sur les lois mémorielles et l'instrumentalisation de la mémoire témoigne également du danger qui existe à vouloir lier Histoire et mémoire. D'où l'appel lancé par Pierre Nora à l'encontre des politiques afin que leur volonté de commémoration et de tirer des leçons du passé ne les amènent pas à instituer par la loi des vérités historiques d'Etat entravant le travail des historiens.

## II Une forte implication de l'Etat est indispensable à l'élaboration de travaux historiques de qualité qui permettent d'alimenter la construction de la mémoire et de l'identité collective.

Les travaux des historiens n'étant par définition pas très lucratifs, l'implication de la puissance publique est nécessaire à leur développement. Par ailleurs, celui-ci l'intéresse au premier chef dans la mesure où dépend de la qualité de ces travaux le travail qu'elle accomplit en terme de construction, d'alimentation de l'identité nationale.

### A - Le développement des recherches historiques dépend des moyens mis en œuvre par la puissance publique.

Pour que l'Histoire puisse s'écrire, il lui faut des sources. Celles-ci sont constituées principalement de documents écrits de toutes nature, de vestiges archéologiques et architecturaux, de témoignages parfois oraux ou vidéo pour l'Histoire des XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècle, d'iconographie. Or la plupart de ces documents sont mis à disposition des historiens grâce aux archives publiques constituées et gérées par l'Etat et parfois les grandes villes. Les archives nationales, départementales et municipales ont ainsi la charge de la bonne conservation des documents qui leurs sont confiés par les pouvoirs publics et les particuliers. Ils ont également en charge le fait de les rendre accessibles aux historiens pour leur travaux de recherche et de les valoriser auprès du grand public. Tout cela financé sur fonds publics, principalement par l'Etat.

Cet immense fond documentaire doit par ailleurs son existence au fait que l'Etat impose la conservation de tous les documents émanant de ses services et des collectivités qui peuvent permettre par la suite aux historiens de retracer son action. De même, c'est grâce à une loi que les travaux d'archéologie préventive ont été rendus obligatoires et mis à la charge des promoteurs. Cela a ainsi permis l'étude de nombreux vestiges dans les villes et sur le tracé des nouvelles infrastructures, ce qui alimente les progrès faits notamment en matière d'Histoire de l'urbanisme.

Enfin, l'Histoire ne s'écrit que s'il y a des hommes et des femmes pour s'y consacrer. En France, la recherche en la matière est très majoritairement portée par des laboratoires universitaires publics et le CNRS. Les enseignants-chercheurs et les professeurs d'histoire sont ainsi majoritairement fonctionnaires ou contractuels de la fonction publique d'Etat. Il en va de même pour les archivistes qui contribuent également aux travaux de recherche historique.

Au delà des salaires, le renouvellement des méthodes d'investigation historique implique aujourd'hui de pouvoir financer du matériel scientifique de pointe pour par exemple pouvoir exploiter grâce au big data des

séries de données importantes, reconstituer par ordinateur les méthodes de construction de certains bâtiments, etc.

Tous ces moyens dépendent très largement du budget de l'Etat et permettent à la France de disposer d'une recherche historique de grande qualité et reconnue par la communauté scientifique internationale.

### B – L'Histoire alimente le travail de mémoire et de construction de l'identité nationale qui est du ressort de l'Etat

En France, la Nation et la République se sont construites en lien très fort avec l'Etat. Celui-ci a donc toujours attaché une importance particulière au développement des travaux dans ce domaine et à leur diffusion. Dès le XIX<sup>ème</sup> siècle, l'Etat ouvre des musées au public afin de lui présenter l'Histoire de France ainsi que des pièces majeures de l'Histoire de l'Art. C'est ainsi que sont constitués le musée de l'histoire de France par Louis-Philippe à Versailles puis le musée des Antiquités nationales par Napoléon III à S<sup>T</sup> Germain-en-Laye ou encore le musée du Louvre.

Avec l'apparition de l'audiovisuel public, l'Etat s'empare également de ce canal pour diffuser des émissions sur l'Histoire. Il ne s'agit pas tant de propagande pour une vision officielle de l'histoire nationale que de diffuser au plus grand nombre une culture historique commune qui permet de renforcer le sentiment commun d'appartenance. Cela passe aussi par la diffusion de films de fiction ou encore de documentaires qui ne trouveraient pas d'autres canaux. Ainsi le film Shoah de Claude Lanzmann a été diffusé par la télévision publique et a marqué toute une génération, permettant une large diffusion de travaux d'analyse historique sur la deuxième guerre mondiale qui étaient jusqu'alors restés plutôt confidentiels.

Le rôle de l'Etat dans la construction de l'identité nationale passe aussi par l'école. Dès la III<sup>ème</sup> République, l'école délivre des leçons d'Histoire et de géographie qui visent à renforcer le sentiment d'appartenance à une seule et même Nation. D'où la mythologie diffusée autour du thème "Nos ancêtres les Gaulois". L'utilisation des programmes d'Histoire pour conforter le sentiment d'appartenance des élèves à la Nation a depuis évolué même si ces cours restent fondamentaux dans le développement de celui-ci.

En témoigne les polémiques autour de la réforme des programmes d'histoire du secondaire qui entrera en vigueur en septembre 2016. En effet, nombre de personnes ne comprennent pas pourquoi les programmes d'histoire évoluent et ne sont plus les mêmes que lorsqu'ils étaient eux-mêmes élèves. Aujourd'hui, ces programmes font place à l'explication de l'Histoire comme discipline scientifique et non comme une vérité absolue. Ils présentent également des éléments sur l'Histoire européenne et celle du bassin méditerranéen, ce qui est considéré comme une atteinte par l'Etat à l'identité nationale par l'extrême droite.

Pour autant, on voit bien dans cette évolution le souci de l'Etat de mieux respecter la discipline et en même temps d'offrir des clés de lecture plus larges aux élèves quant à leur identité.

Enfin, l'Etat, et en particulier le pouvoir politique, a toujours eu besoin de se confronter à l'Histoire afin de resituer son action dans le temps et de lui donner du sens. Le fait que les premiers grands historiens de la Révolution aient été Lamartine, Guizot ou Jaurès témoigne de l'importance pour eux de proposer une lecture des faits historiques qui offre à leurs concitoyens une représentation du monde et éclaire leurs propositions pour le présent et l'avenir.

C'est ce qui explique l'implication de l'Etat dans la promotion de la mémoire. La bonne connaissance de l'Histoire par les responsables politiques leur permet de renforcer leurs messages pour le présent. C'est ce qui fait la force du discours du président de la République Jacques Chirac en 1995 en reconnaissant la responsabilité de l'Etat français dans la rafle du Vél' d'Hiv tout en la réinscrivant dans une lecture positive de l'Histoire et de l'identité française, nécessaire à la cohésion de la Nation.

Mais si les cérémonies en mémoire des faits tragiques de notre Histoire depuis un siècle jouent un rôle important, il ne faut pas qu'elles se transforment en occasion de diffuser une vision partielle de l'Histoire nationale. De même les lois mémorielles, si elles peuvent se comprendre dans un contexte de relativisme qui remet en question des faits historiques avérés et dont l'interprétation est centrale pour notre identité

nationale, posent un vrai problème dès lors qu'elles empêcheraient les historiens de réinterroger les faits à la lueur de nouveaux documents ou de nouvelles méthodes d'investigation.

Ainsi, si l'Etat ne doit pas définir une Histoire officielle univoque, au risque de tomber dans une forme de totalitarisme et en tout cas de porter gravement atteinte aux libertés fondamentales, il joue un rôle primordial dans le développement de l'Histoire en tant que discipline historique. De même, si la diffusion de la connaissance historique doit passer par tous les vecteurs possibles, le soutien de l'Etat est nécessaire à la diffusion d'éléments plus complexes à appréhender notamment pour leur donner du sens par rapport à l'identité nationale.

Toutefois la remise en cause du rôle de l'historien et plus largement des chercheurs et des experts dans notre société pose question. Il est en effet indispensable que les responsables politiques s'appuient sur les connaissances qu'ils produisent pour donner du sens à leurs propositions et à leur action, pour tenter de redéfinir un projet collectif qui manque aujourd'hui cruellement au pays.